

L'U.N.A.A.P.E. reçue au Cabinet du ministre de l'Éducation nationale de Luc CHATEL le 21 juillet 2009.

Les principaux sujets qui concernent actuellement l'école ont été abordés, puis ceux qui concernent spécifiquement notre mouvement de parents d'élèves. Béatrice Chesnel a précisé qu'il s'agissait bien d'être présents aujourd'hui dans les travaux relatifs à la nécessaire évolution du système éducatif et a affirmé la disponibilité du mouvement autonome de parents d'élèves pour parvenir à la réussite de cet objectif.

En ce qui concerne les **Jardins d'éveil**, cette structure n'est pas une remise en cause de l'école maternelle mais un complément aux divers modes de garde. Il n'y a aucune remise en question **de l'école maternelle** entre trois et six ans de la part du gouvernement.

L'aide individualisée n'a pas été mise en place pour remplacer les **RASED**. Ceux-ci sont maintenus. Quant au **soutien scolaire**, il faut d'abord prendre en considération les résultats de cette première année.

Au collège on a résolu la massification en terme d'accueil mais pas en ce qui concerne l'**orientation** ; il faut donc une réflexion globale sur l'orientation qui se poursuivra naturellement au lycée.

Il faut désormais conforter l'existant en ce qui concerne les emplois d'**A.V.S.** (Auxiliaires de Vie Scolaire). Il reste beaucoup d'efforts à faire en milieu rural en faveur des enfants porteurs de handicaps.

Il n'y a pas de réponse unique au **remplacement des professeurs**.

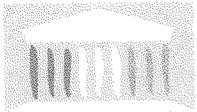
Toutes les **suppressions** annoncées seront maintenues et correspondent aux chutes d'effectifs. Elles sont équitablement réparties entre les régions et les départements.

Sur la **réforme du lycée** les deux rapports l'un remis par Richard Descoings et l'autre par la mission parlementaire font l'objet de toutes les réflexions.

Les parents d'élèves autonomes sont d'ores et déjà invités à participer aux futures réflexions avec le ministre.

Le nombre des **violences** dans les établissements scolaires doit être relativisé, car seulement **183 établissements** secondaires ont été identifiés comme «à risque». 500 référents seront formés pour anticiper les situations de crise.

Béatrice CHESNEL, Présidente



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Patrick LEMASLE

Député de la Haute-Garonne - 7^e circonscription
Conseiller Général du Canton de Montesquieu-Volvestre

Montesquieu-Volvestre, le 7 août 2009

Madame Isabelle SICARD-CHARMASSON
Présidente de l'Association des Parents d'Elèves
Indépendants Réunis
110, chemin Vie Vieille
31270 CUGNAUX

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de la réponse que vient de m'adresser Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, concernant l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED).

Je vous en souhaite bonne réception.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrick LEMASLE



*Le Ministre,
Porte-parole du Gouvernement*

Paris, le

30 JUIL. 2009

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED).

Les RASED ont été créés afin d'aider à lutter contre les difficultés d'origines diverses que rencontrent certains élèves. Il est apparu cependant qu'ils ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins.

La réforme du primaire initiée par mon prédécesseur a pour objectif d'apporter des réponses plus adaptées à chaque situation.

Ainsi, les deux heures libérées du samedi matin sont investies au profit des élèves en difficulté sous forme d'une aide personnalisée, notamment de remédiation et de remise à niveau dans les enseignements fondamentaux, dispensée par les maîtres de leur école.

Des stages de remise à niveau en français et mathématiques sont également proposés aux CM1 et CM2, pendant les vacances scolaires par petits groupes, à raison de trois heures par jour pendant une semaine.

Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Elle est réinvestie de manière plus spécifique afin de répondre à des situations que les professeurs des écoles ne pourraient gérer dans le cadre des dispositifs cités précédemment, comme certaines difficultés comportementales et psychologiques des élèves.

Par ailleurs, 3700 psychologues scolaires seront maintenus.

.../...

Monsieur Patrick LEMASLE
Député de la Haute-Garonne
Conseiller général du Canton de Montesquieu-Volvestre
Assemblée nationale
75355 PARIS CEDEX 07

Je souligne enfin qu'un plan national de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles qui en éprouveraient le besoin : 40 000 enseignants seront concernés sur 5 ans par ce plan de formation.

Je puis vous assurer que l'ensemble de ces dispositifs permettra de répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de ma considération distinguée.



Luc CHATEL